

Les mères solitaires bénéficiaires du programme d'aide sociale : une figure type de la solitude contemporaine

Single mother welfare recipients: a typical image of contemporary solitude

Las madres solas beneficiarias del programa de asistencia social: una figura tipo de la soledad contemporánea

Johanne Gauthier

Number 29 (69), Spring 1993

La solitude et l'isolement. La structuration de nouveaux liens sociaux

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1033718ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1033718ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (print)

2369-6400 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gauthier, J. (1993). Les mères solitaires bénéficiaires du programme d'aide sociale : une figure type de la solitude contemporaine. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (29), 85–93. <https://doi.org/10.7202/1033718ar>

Article abstract

In looking at Quebec's welfare program reform measures as tabled in 1988, this article links the theme of solitude to an explanation of the dependence of single mother welfare recipients. Underlying the problems associated with lack of resources and withdrawal from the labour market are other aspects which complicate the State's role of assistance. New types of risk emerge from the unfolding of individuals' affective lives and the various emblematic images of solitude. The solitude of the group studied here represents a mixture of solitude imposed and solitude chosen, creating a number of dilemmas for society regarding the potential orientations of social support.

Les mères solitaires bénéficiaires du programme d'aide sociale : une figure type de la solitude contemporaine

Johanne Gauthier

Monoparentalité, femmes et aide sociale forment les pointes d'un triangle où s'enferme un continent morose, en marge de la famille nucléaire et du travail salarié. Continent, car depuis plus d'une décennie, au fil des ans, les familles monoparentales ayant une femme à leur tête n'ont cessé d'augmenter en nombre et de venir grossir les rangs des bénéficiaires du système d'aide sociale québécois. Morose, car la monoparentalité apparaît dans la littérature comme une situation peu enviable, où convergent féminité, pauvreté, dépendance, marginalisation et problèmes de toute sorte.

De façon classique, on peut dire que l'intervention de l'État providence a conduit à la dépendance. Ce phénomène a beau-

coup été étudié (Illich, 1973, 1975; Gorz, 1978; Muller, 1984; Dupuy et Robert, 1976; Foucault, 1983). En ce qui concerne les femmes monoparentales, la dépendance envers l'État providence a surtout été envisagée à travers les dimensions matérielles de la pauvreté et du manque de formation et d'expérience sur le marché du travail (OCDE, 1990; Mulroy, 1988; Kamerman et Kahn, 1988). Elle a également été mise en rapport avec la position des femmes dans la structure sexuelle et familiale (Dandurand, 1988; Dandurand et Saint-Jean, 1988; Paugam, 1991). Mais on n'a guère abordé le thème de la solitude pour l'expliquer.

Au Québec, la dépendance des femmes monoparentales est ressortie de façon particulière au cours du débat qui a suivi la pré-

sentation, en 1988, d'un projet de politique de sécurité du revenu¹ visant à restructurer le domaine de la solidarité sociale et à préparer la modification de la Loi de l'aide sociale de 1969. Pourquoi choisir le projet de réforme du programme d'aide sociale à titre de modalité régulatrice de l'État face à un groupe cible, soit les femmes monoparentales? Les programmes d'aide sociale ont sensiblement changé de portée au fil du temps dans la société québécoise, en particulier du fait que leurs clientèles ont augmenté et évolué dans leur composition. L'une des caractéristiques de cette évolution est l'émergence du *seul*, puisque la plus grande part de la clientèle est formée de familles monoparentales et de personnes qui vivent seules.

Du point de vue de l'État providence, les nouvelles figures de la solitude définissent une certaine problématique des rapports entre l'État, l'individu et la société dans la mesure où, précisément, la trame de la solitude contemporaine contient une relation obligée à l'État providence.



L'État providence face aux nouvelles figures d'incertitude et d'insécurité

L'insécurité et l'incertitude se nourrissent des risques qui jalonnent le parcours de la vie sociale. La fragilisation du tissu relationnel et la solitude qu'elle induit sont venues renforcer les incertitudes et complexifier les figures de l'insécurité. À partir du milieu du vingtième siècle, le rôle de l'État face aux risques et aux insécurités s'est considérablement accru (Donzelot, 1989 : 165-175). Bien que l'État providence ait été amené à prendre en charge les problèmes de type relationnel, son action s'applique à une dimension partielle car il est surtout appelé à gérer l'insécurité liée à l'insuffisance de moyens, au manque de ressources, aux difficultés et obstacles qui entourent l'intégration au marché du travail (Levasseur, 1987). Derrière les problèmes de manque de ressources et de retrait du marché du travail se profilent toutefois des dimensions

comme la solitude, qui viennent complexifier la tâche de prise en charge.

Le *seul* concerne différentes problématiques au cœur des politiques sociales et a suscité un accroissement des prestations et services sociaux. Comme le mentionne A. Moscovitch (1984 : 27), la croissance des dépenses publiques à caractère social constatée plus particulièrement au cours des années soixante-dix « s'est heurtée au déclin de la croissance économique et de la rentabilité, de même qu'à la hausse du chômage et à une désintégration croissante de la famille traditionnelle ».

De fait, la préoccupation publique s'est davantage centrée sur les problèmes de pauvreté que sur les problèmes de solitude. Il est certes plus facile de réguler les problèmes économiques et d'y apporter une réponse politico-administrative que de résoudre les problèmes relationnels. Ceux-ci élargissent singulièrement le spectre d'intervention car la solitude contient une charge de risques difficile à comptabiliser et, surtout, dont il est ardu de contrôler les sources. Aussi le problème de la solitude n'est-il pas appréhendé ouvertement comme tel, même s'il est présent et plane sur la difficulté de déterminer les balises de l'intervention publique. Or ce problème, il touche au premier chef les *mères solitaires*².

Les risques et l'insécurité des mères solitaires sont généralement interprétés comme la difficulté d'assurer la couverture de leurs besoins et de ceux de leurs enfants. Ils sont exacerbés par le fait que ces femmes sont seules à assumer cette responsabilité. Cela soulève, dans le type de société où nous vivons, un problème d'insuffisance financière chronique. Toutefois, la dépen-

La crise amorcée au milieu des années soixante-dix a bouleversé les axes et les modalités de l'intervention de l'État providence, dont l'action a été remise en cause, notamment sous le prétexte que ses mécanismes d'assurance et d'assistance avaient été développés sans égard aux tendances socio-démographiques et aux transformations des rapports et valeurs socio-familiaux qui étaient à l'œuvre dans la société (OCDE, 1990 : 15). S'est ensuivi un questionnement sur les finalités des programmes d'aide sociale et sur le cercle vicieux de la dépendance chez les prestataires. Outre les coûts sociaux et les coûts de fonctionnement des politiques sociales, les comportements et les attentes mêmes des clientèles visées par elles ont été scrutés (MMSR, 1987). La suite a montré qu'il n'est pas facile de briser ou de réduire le cercle vicieux de la dépendance où sont enfermées certaines clientèles, notamment les femmes monoparentales.

Chaque époque introduit une nouvelle perspective sur le thème de la solitude et fait face à de nouveaux défis. De nos jours, les brisures relationnelles ont des incidences multiples, tant sur le tissu des relations sociales qu'au chapitre de la solidarité sociale et des formes d'assistance sociale.

dance des femmes monoparentales n'est pas strictement matérielle et administrative ; elle concerne la conduite de la vie individuelle. Un espace de vie est créé où la dépendance institutionnelle est plus forte et le besoin d'un appareil de prise en charge des risques et insécurités s'en trouve renforcé. Les femmes monoparentales deviennent les clientes d'appareils institutionnels d'assistance et sont insérées dans une relation de dépendance.

Le système d'assistance sociale met en forme un certain modèle de la solidarité sociale qui comporte une configuration particulière des rapports État, individu, société et propose de les aménager de manière à assurer une protection aux citoyens contre les risques et les aléas de la vie humaine et sociale. Les premières mesures visant les mères seules soutiens de famille, notamment la *Loi sur les mères nécessiteuses* (1937), avaient un caractère supplétif et limité et une saveur morale. On tablait alors sur les solutions de prise en charge et d'entraide qui forgeaient, à proximité des gens, une sorte de *protection rapprochée* (Castel, 1991 : 161). Le travail salarié des femmes n'était guère envisagé. Les revenus familiaux, en particulier ceux des enfants en âge de travailler, et l'aide de la famille pouvaient être une source de soutien. À l'unisson, la famille, la parenté et la paroisse contribuaient à assurer la survie et le bien-être de la mère qui avait à sa charge de jeunes enfants et se trouvait privée de sources de revenu (Dean, 1991 : 14). L'État n'offrait son soutien qu'en dernier recours. La prise en compte du problème de la solitude était donc partielle dans le cadre du programme destiné aux mères nécessiteu-

ses, dans la mesure où on supposait que ces femmes n'étaient pas seules mais entourées d'une famille élargie solidaire et que d'autres formes de soutien étaient disponibles. Par ailleurs, toutes les mères solitaires n'avaient pas accès à ce programme ; les mères célibataires en étaient exclues, et les femmes divorcées et séparées ne deviendront admissibles que plus tard, sous certaines conditions (Vaillancourt, 1988 : 253-304).

À partir de 1969, l'instauration d'un système uniforme et centralisé d'aide sociale fait tomber les barrières morales et administratives à l'accès de toutes les catégories de mères solitaires à l'aide publique. On a cessé de présumer que les femmes monoparentales peuvent recevoir facilement de l'aide financière de leur entourage (si ce n'est, peut-être, de leur ex-mari ou d'un nouveau conjoint éventuel). De façon concomitante, la libéralisation du divorce et les nouvelles possibilités d'émancipation font en sorte que les mères solitaires viennent grossir le nombre des assistés sociaux. Cet afflux des mères solitaires vers l'aide publique et la spécificité de leur situation suscitent la reconduction d'une approche de type catégoriel. Les données sur les clientèles de l'aide sociale permettent de constater que la durée de la dépendance envers le programme est plus longue pour les femmes monoparentales que pour les autres groupes, à âge donné (Bellware et Charest, 1987 : 3 ; Dillard et Nolet, 1982). Et les analyses du problème de la monoparentalité féminine et des voies de sortie de la dépendance vont s'axer principalement sur des stratégies de réinsertion professionnelle. On cherchera à développer des approches spécifiques à l'égard de cette clientèle

en vue d'adapter les programmes à ses besoins. Par ailleurs, c'est un groupe dont on tolère mieux la dépendance, dans la mesure où ces femmes jouent le rôle de mère.

Tout en maintenant un espace de responsabilisation de la sphère privée à l'égard du déroulement de la vie sociale et de la protection, le secteur public, face à l'évolution de la famille et de la responsabilité familiale, augmente son implication et adopte une conception plus étendue de la solitude des mères. Le programme d'aide sociale doit non seulement pallier les risques inhérents au salariat, aux aléas de la vie, à l'âge, à la maladie, aux accidents mais il doit aussi prendre en compte les dimensions de l'insertion relationnelle, familiale et matrimoniale qui ont une incidence directe sur son champ d'action. Le déroulement de la vie affective des individus et les différentes figures emblématiques de la solitude induisent de nouvelles formes de risque. En définitive, le risque n'est pas seulement lié à une position occupée dans la structure économique mais se définit également en rapport avec des dimensions d'insertion relationnelle ; le problème de la pauvreté se déplace ainsi vers la solitude ou, de façon plus juste, les deux problématiques se superposent. La prise en compte des besoins matériels ne suffit plus face à la généralisation d'un problème de solitude et d'érosion de la responsabilité paternelle.

La solitude : entre l'imposé et le choisi

La manière dont on définit le problème de la monoparentalité féminine a des conséquences pour l'action publique. Deux thèmes majeurs semblent être à l'avant-scène du questionnement qui entoure la monoparentalité : la

rupture et ses conséquences (OCDE, 1990; Mulroy, 1988; Kamerman et Kahn, 1988) et la pauvreté (Dandurand, 1988; Dandurand et Saint-Jean, 1988). Les transformations socio-démographiques, la fragilisation du mariage et la multiplication des ruptures sont à la base de l'apparition de la monoparentalité contemporaine, qui est le signe et le résultat de ces changements. On a voulu comprendre les transformations de la vie conjugale et les conséquences de la rupture pour le vécu des mères chefs de famille et pour les prochaines générations.

Il paraît curieux qu'un groupe qui se caractérise précisément par le fait qu'il est composé de personnes qui se retrouvent seules à assumer la responsabilité d'une famille ait donné lieu à si peu de réflexions sur la solitude. Il est vrai qu'on accorde depuis toujours bien plus d'importance et d'attention aux réalités financières et économiques ou aux transformations des structures et des institutions socio-familiales qu'aux phénomènes plus fluides, où les émotions et le singulier entrent en ligne de compte, qui convergent vers l'insularité et l'émiettement. Pudeur à l'égard de la vie privée? Le sort de la monoparentalité est pourtant intimement lié au domaine public, dont les experts ne cessent d'ex-

plorer les composantes, les dimensions et les trajectoires de la vie de ces femmes dont le nombre croît toujours. Mais à défaut de comprendre la solitude des mères isolées et ses répercussions sur leur situation économique, sociale et quotidienne, on risque de méconnaître la nature même du problème de la monoparentalité. Non seulement il faut faire intervenir le problème de la solitude, mais il faut le placer au centre de l'analyse pour comprendre la dépendance envers l'État providence.

Depuis plus d'un siècle, les sociologues, sans toujours nommer la solitude, s'inquiètent de l'entourage de l'individu. Le problème de la solitude nous renvoie à la réalité de la condition de l'individu moderne. Les sociologues se sont toujours intéressés aux liens entre l'individu, l'État et la société, en particulier parce que la solitude peut contrarier la cohésion sociale et qu'elle oblige à développer de nouvelles formes de solidarité et de régulation sociale. Les uns envisagent la solitude comme dérivant des conditions sociales, économiques et politiques d'ensemble. Les autres s'attachent à décrire une solitude issue d'un repli, d'une tentative d'adaptation, de nouvelles valeurs adoptées par l'individu.

En se penchant directement sur le phénomène de la solitude, les sociologues s'entendent sans réserve sur le point suivant : étant donné le rythme de la vie moderne, la solitude est devenue un véritable mode de vie qui touche une foule d'individus (Baker, 1982; Beaud, 1987; De Certeau, 1967; Élias, 1991; Gordon, 1976; Peplau et Perlman, 1982; Sayre, 1978; Seabrook, 1973; Popenoe, 1985). On la perçoit comme un problème social découlant de l'ambiance et des structures de la

société contemporaine. Il y a une sorte d'imposition par la société d'un climat malsain produisant et renforçant la solitude. La solitude ainsi observée est liée aux bouleversements socio-économiques et à la transformation de la vie quotidienne : elle est résolument urbaine et signale l'entrée irréversible dans la modernité. Cette approche chemine ainsi dans la direction d'une définition de la solitude que nous nommons la *solitude imposée*.

La solitude imposée se rapporte aux transformations (décomposition-composition) de la société et des rapports sociaux et familiaux (Popenoe, 1985; Laidler, 1985: 121; Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, vol. 2, 1985: 601-642). Elle renvoie à l'étiollement des réseaux de solidarité bâtis autour de la famille élargie, des relations de voisinage, de la paroisse, des valeurs traditionnelles d'autosuffisance et de débrouillardise, sous l'impulsion de la prédominance du travail salarié et de l'urbanisation. Le tableau de ces solitudes imposées se complète à travers les nouveaux traits de la modernité. Le néo-corporatisme fait apparaître par contraste de nouvelles pauvretés et marginalités (Minc, 1987; Cotta, 1983). La *société du signe et des communications* forge également la solitude (De Certeau, 1967). Dès lors qu'elle est perçue comme phénomène de masse³, la *solitude imposée* désigne une aire de responsabilité de la société dans son ensemble et de l'État à l'égard de ce problème social de nature collective. De concert avec les nombreux auteurs qui se sont penchés sur la solitude contemporaine, il serait tentant d'envisager la solitude uniquement comme un problème social qui gangrène le

tissu des rapports sociaux et de la vie urbaine contemporaine. Nous croyons, toutefois, que cette interprétation nous empêche précisément de capter la tonalité paradoxale de la solitude contemporaine.

D'autres auteurs, tout en percevant le caractère non voulu de la solitude, proposent une vision différente de la solitude, qui responsabilise davantage l'individu ou les groupes face à elle (Simmel, 1971 ; Arendt, 1961 ; Sennet, 1979 ; Riesman, 1964). G. Simmel (1981, cité par Nisbet, 1984 : 379) parle en effet d'une réserve et d'une attitude blasée servant de refuge à l'individu moderne. R. Sennet (1979 : 11) identifie une survalorisation de l'intimité agissant comme facteur de protection et de repli. D'autres auteurs dessinent les traits d'un néo-individualisme envahissant (Lipovetsky, 1983 ; Renaut, 1989 ; Birnbaum et Leca, 1986). La solitude peut, dans cette perspective, être conçue également comme une attitude permettant de garder ses distances. En retour, cette distance incline l'individu à prendre les décisions qui le concernent, en retrait du regard des autres. Cette attitude peut préserver l'individu et devenir une manière stratégique d'assurer sa protection.

Voilà que se composent les signes d'un individualisme, de valeurs privées et d'intimité, d'une quête d'autonomie, ainsi que de formes de désengagement qui ne peuvent plus se saisir uniquement comme *imposition* mais qui soulignent de nouveaux attachements et désignent de nouvelles valeurs. En ce sens, nous pouvons parler d'une affirmation identitaire se révélant à travers ce versant de la solitude. Nous réunissons les traits de ces « solitudes » sous le vocable de la *solitude choisie*. Celle-ci se définit dans l'axe de la

liberté et du risque, tout en pouvant entraîner de la dépendance et de la soumission. Car, dans la situation de solitude choisie, on assume un risque insécuritaire qui peut devenir générateur d'activités et d'affirmation de soi. Cette capacité de choix et d'affirmation de l'individualité ne se vit, cependant, pas toujours facilement à un niveau personnel.

Par exemple, pour bien des femmes séparées ou divorcées, la prestation d'aide sociale représente l'acquisition d'une certaine autonomie et leur a permis de se libérer d'une situation jugée intolérable. Elles peuvent donc ressentir un certain attachement envers ce système. Toutes les transformations familiales qui ont eu cours durant les deux dernières décennies et qui ont permis la séparation des hommes et des femmes n'auraient pu être possibles sans les revenus tirés de l'activité féminine au sein du marché du travail ou de la sécurité offerte à travers le programme d'aide sociale et les différents programmes de transferts (Asseilin et autres, 1991 : 139). Ainsi, le fait de pouvoir obtenir un revenu personnel, même moins élevé proportionnellement que celui des hommes ou même peu élevé, confère une certaine autonomie qui étend la marge des choix de l'individu. Dans ce cas, le risque insécuritaire relié à une séparation ou à un divorce peut devenir à court ou à moyen terme un moteur de l'activité qui permet une affirmation de soi. En bout de piste, toutefois, le processus peut accentuer certaines fragilités et affaiblir les liens sociaux. Comme l'écrivent D. Clerc et B. Chaouat (1987 : 20), « nous nous retrouvons aujourd'hui avec une société éclatée, où l'opulence apparente d'ensemble cache quantité de détresses matérielles, où le tissu humain se délite

faute des solidarités familiales qui, par le passé, permettaient de passer les coups durs ».

La solitude des femmes monoparentales bénéficiaires de l'aide sociale représente un amalgame de solitude imposée et de solitude choisie qui pose divers dilemmes à la société et oblige à des questionnements sur les orientations à développer en matière de solidarité sociale. Qu'elle soit imposée ou choisie, la solitude implique certains risques et insécurités qui, dans bien des cas, mènent à la pauvreté. Cela peut être le cas lorsque la solitude vécue se fabrique en contraste avec les valeurs et modèles qui dominent socialement et qui font partie du modèle sécuritaire constitué du travail, de la famille, de l'entourage et de l'État. Le sentiment d'inquiétude et d'instabilité s'évalue toujours en fonction des modèles dominants au sein de la société.

De la solitude à la pauvreté

Les situations de dénuement ne sont pas seulement liées à la non-intégration au travail, bien que ce soit le manque de ressources matérielles qui conduise, en tout premier lieu, à l'appauvrissement. La non-insertion dans la sociabilité socio-familiale est le second vecteur des situations de pauvreté actuelles (Castel, 1991 : 139). Ainsi, le risque relié au phénomène de solitude est celui de la pauvreté, du fait que la *protection rapprochée* fait défaut : « d'autres groupes se trouvant souvent en marge du marché du travail — comme les parents isolés ou les travailleurs découragés — ont connu une sorte de "nouvelle pauvreté" qui les a isolés du reste de la population sur le plan tant économique que social » (OCDE, 1990 : 68).

Il ne s'agit pas de faire équivaloir le terme solitude à celui de

type de solitude est un problème latent auquel devront faire face de manière plus ouverte les instances publiques. Cette réalité de la vie privée se reporte sur le plan public dans la mesure où elle s'accompagne d'une recomposition des responsabilités sociales à l'égard des enfants, nécessite la mise en place de nouveaux réseaux et liens sociaux et interpelle de nouvelles modalités de soutien.



Enjeux de solitude dans le contexte de la réforme de l'aide sociale

Le dépôt du projet de réforme de l'aide sociale en 1988 au Québec n'est pas un geste isolé. Les États-Unis et certains pays d'Europe se sont engagés dans des processus de réforme analogues (Weir et autres, 1988; Gutmann, 1988; Pinker, 1990; Paugam, 1991; Schnapper, 1989). Ces initiatives répondent à des impératifs de réorientation et s'inscrivent dans un effort généralisé de restructuration de l'un des champs où s'est développé l'État providence, soit l'assistance sociale. Le projet de réforme québécois est l'aboutissement d'un processus qui s'est effectué par paliers, au cours duquel on a tenu à rappeler que l'aide sociale est un dernier recours et à orienter l'aide sociale vers l'action et la

participation sociales ou, plus clairement, vers l'obligation au travail.

De façon générale, ce projet de réforme constitue d'abord un effort pour réduire le degré de prise en charge par l'État des problèmes d'insécurité matérielle et financière et de gestion des risques. Il implique, ensuite, une volonté de réduire le degré de dépendance de certaines clientèles, et spécifiquement des femmes monoparentales, à l'égard de l'État. En bref, ce projet, tout en consolidant certaines dimensions de la sécurité du revenu pour les personnes inaptes au travail, propose un renforcement de la contrainte au travail, qui redevient une stratégie centrale de réinsertion sociale. Mais les emplois sont rares et on note une vulnérabilité et une dépendance plus complexes chez certains prestataires. Deux mesures régulatrices ont concerné de façon plus spécifique les femmes monoparentales; l'une consistait à inscrire les mères dans des mesures d'employabilité à partir du moment où leur plus jeune enfant a atteint l'âge de deux ans, l'autre à considérer comme *conjoints de fait* les couples qui cohabitent depuis plus d'un an.

De manière formelle, l'État a réalisé son projet de réforme, qui s'est conclu par la mise en application, à partir du 1er août 1989, de la *Loi sur la sécurité du revenu*. Mais la réforme n'a pas produit tous les effets escomptés. La tentative pour abrégier et réduire la dépendance des femmes monoparentales a, en effet, plus ou moins réussi. En particulier, le gouvernement a choisi d'assouplir certains aspects de ses propositions. Son recul résulte en grande partie de la contestation qui a eu lieu dans le cadre de la Commission des affaires sociales sur la Politique

pauvreté, mais force est de remarquer que la constitution de la *solitude de masse*⁴ que l'on connaît à l'heure actuelle provient centralement de l'érosion des situations protectrices et identitaires au niveau tant de la famille que du travail. En effet, les deux principaux processus qui fondent la diffusion de la solitude contemporaine sont l'affaiblissement des liens conjugaux et familiaux et le fait d'être exclu du travail salarié ou de ne pas bénéficier d'un revenu suffisant pour subvenir à ses besoins propres ou à ceux de sa famille. Il semble, de plus, que là où les liens socio-familiaux se fragilisent, le rapport au travail n'est pas assuré, comme si l'insécurité vécue en matière de liens socio-affectifs et familiaux avait tendance à se répercuter dans les autres aspects de la vie de l'individu. J. A. Boulet (1990: 120) estime même qu'au Canada, en 1985, près des deux tiers des cas de pauvreté relevaient de conditions personnelles et familiales, alors que le tiers s'expliquait principalement par l'état de l'économie et du marché du travail. Selon cet auteur, l'aide de l'État est essentielle pour juguler la pauvreté liée aux conditions personnelles et familiales.

La maternité solitaire est signe d'appauvrissement et beaucoup de mères seules ont précisément eu recours à l'aide de l'État. Ce

de sécurité du revenu. La dépendance des femmes monoparentales a alors été l'objet d'une lutte de définitions entre l'État et les groupes représentatifs des femmes monoparentales. Les arguments ont porté sur deux grandes dimensions : les difficultés de la situation monoparentale, et l'autonomie, l'individualité et l'identité des femmes monoparentales et des mères.

Le débat s'est conclu par l'ajustement d'un point important : les mères aptes au travail doivent être disponibles pour participer aux programmes de réinsertion professionnelle à compter du moment où leur plus jeune enfant atteint, non plus l'âge de deux ans, mais l'âge scolaire. Cela consacre implicitement la dépendance des femmes monoparentales envers le programme d'aide sociale. En raison de leur responsabilité à l'égard des enfants et de leur solitude, elles forment probablement le groupe le moins enclin à subir les conséquences de l'alourdissement de la contrainte au travail. On reconnaît que, dans leur cas, tout le tissu relationnel qui pourrait servir au soutien est beaucoup plus défait et fragilisé : seules, isolées, coupées de l'autre et des autres, il leur est plus difficile de gouverner leur propre vie. En conséquence, elles sont souvent obligées de compter sur l'État providence.

Bien que les professionnels et les responsables du programme d'aide sociale prennent en compte les caractéristiques des clientèles et groupes cibles particuliers, le gouvernement, à travers son projet de réforme, a tenté de niveler les clientèles en appliquant des mesures plus standardisées. Cela s'est notamment traduit par l'adoption de normes visant à restreindre le degré de dépendance des femmes monoparentales aptes au

travail à l'égard de l'aide sociale, comme si le gouvernement avait cherché à circonscrire l'étendue du problème de solitude et à se donner du contrôle afin d'agir sur les bornes de la dépendance. En essayant de simplifier la réalité, les réformateurs se sont heurtés à la résistance des groupes de défense des intérêts des femmes monoparentales, qui ont fait ressortir les difficultés, la solitude et les responsabilités de ces femmes et défendu leur droit au choix et à l'individualité. L'État providence s'est trouvé confronté aux conséquences de la solitude, qui élargissent le spectre des risques et des insécurités qu'il doit gérer, d'autant plus qu'elles s'inscrivent dans des tendances durables, voire appelées à s'intensifier.

Qu'est-ce qui explique au fond la difficulté de réduire la dépendance envers l'État dans le cas des femmes monoparentales ? On ne peut briser la dépendance uniquement en proposant des alternatives de réinsertion professionnelle. Ultimement on sait que c'est ainsi que la société va définir la capacité d'insertion sociale. Les transformations familiales ont modifié les risques sociaux et les figures de l'insécurité ainsi que les défis qui se posent aux instances publiques. La solitude des femmes monoparentales n'est pas seulement imposée, elle se double d'une dimension choisie. L'État a donc été confronté à la fois au fait qu'être parent seul induit des difficultés économiques et sociales (solitude imposée) et au fait que la réalité solitaire peut résulter de nouvelles valeurs, d'un besoin d'affirmation et d'autonomie (solitude choisie). Il est difficile de démarquer clairement ces deux faces du problème et d'envisager uniquement l'une ou l'autre dimension de cette réalité.

La marge de manœuvre de l'État est limitée car il n'a pas de

prise sur le fait qu'il y ait brisure des couples, divorce, monoparentalité. Il n'a pas de maîtrise sur la relation conjugale et le choix que font les femmes est plus difficile à réguler. Nulle réforme ne peut empêcher ces situations de se développer. L'État peut tenter de rendre plus contraignantes les règles d'accès à l'assistance financière pour les femmes monoparentales, par exemple en définissant le moment où le nouveau conjoint est considéré comme conjoint de fait, mais il est confronté au fait que la condition monoparentale entraîne à sa suite des difficultés économiques et sociales qui dépassent largement la volonté des individus impliqués.

En guise de conclusion

Le paradoxe de la solitude contemporaine est qu'elle n'est pas seulement un phénomène subi et un problème social, mais également une solitude choisie qui relève des nouvelles tendances sociales et de la quête d'autonomie grandissante de notre époque. Cette réalité pose à la société une question éthique importante. Si, en effet, la vie comporte plus de difficultés, de risques, d'insécurités et de pauvreté lorsqu'on vit seule et que l'on est, par surcroît, l'unique responsable de ses enfants, comment une telle tendance peut-elle continuer à croître sans amener une réflexion sur l'organisation de la vie sociale ? Car ce ne sont pas seulement les obstacles formels à une insertion sur le marché du travail qui sont en cause, c'est le phénomène même du vivre seule et de la responsabilité unique.

La problématique de la solitude n'est pas envisagée directement par le biais de la monoparentalité. En ce sens, l'attention de l'État ne porte pas présentement sur les for-

mes relationnelles et solidaires susceptibles d'apporter une réponse aux difficultés vécues par les femmes monoparentales. Cette réponse ne peut être formulée uniquement du point de vue économique et sur le plan de l'accès au travail, mais elle doit l'être sur le plan relationnel, du fait que les femmes monoparentales forment une figure solitaire.

Le problème de la solitude n'en demeure pas moins difficile à solutionner car il met en scène un sentiment marqué ambigu et des volontés contradictoires dans le contexte actuel. En effet, la solitude de masse est difficile à vivre, mais les gens sont attachés à l'individualité, à l'identité et à l'autonomie que leur confère le fait de vivre seul. Si ces deux dimensions ne sont pas pleinement reconnues, si l'on ne voit pas la solitude en face et si l'on n'est pas disposé à envisager de nouvelles bases de relations sociales, il est impossible de trouver les voies de sortie de la solitude.

Bref, il faut tenir compte également des besoins moraux et ajouter à la lutte contre la pauvreté la lutte contre la solitude. « Le défi contemporain de la pauvreté ne sera pas seulement relevé en distribuant des secours mais aussi en s'efforçant de combler ce vide social » (Castel, 1991 : 140). Par vide social, Cas-

tel entend la délitescence sous-tendue par la déstructuration des rapports de sociabilité socio-familiale. On ne peut répéter pendant encore une décennie que les mères seules sont pauvres. Elles sont aux prises avec le paradoxe de notre époque, où les rapports familiaux et conjugaux se transforment tandis que s'affirme une quête d'autonomie et d'individualité qui suppose la possibilité du choix. Mais la solitude plus ou moins choisie des femmes monoparentales s'accompagne d'une insécurité et d'une pauvreté qui les contraignent à la dépendance à l'égard d'un tiers qui se nomme l'État providence.

Nous sommes dans un contexte où l'État cherche à se dégager de quelques-unes de ses responsabilités et à recomposer les termes de certaines formes d'assistance. En même temps, l'État providence est inséré si profondément dans la société et les rapports sociaux qu'il faut envisager les solutions au problème de dépendance envers l'État associé à la monoparentalité féminine au niveau des pratiques de solidarité plutôt que d'une remise en cause complète de l'État providence. On se retrouve devant le dilemme de ne pas pouvoir en finir avec le traitement étatique des problèmes, tout en devant inventer un nouvel esprit public qui sache faire face aux risques et insécurités reliés aux nouvelles figures de la solitude.

Johanne Gauthier
Conseil de la langue française⁵

Notes

¹ Le projet a été présenté à la Commission des affaires sociales, sous l'égide du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu (MMSR); celui-ci est devenu, en 1990, le ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle.

- ² La solitude des femmes monoparentales présente un paradoxe : si les termes parents isolés et monoparentalité évoquent le fait solitaire, la réalité de celui-ci s'efface souvent derrière le portrait de la situation économique. C'est pourquoi nous préférons utiliser le concept de mères solitaires afin de mettre pleinement l'accent sur cette dimension.
- ³ Comme le mentionne M. Guillaume (1989 : 127), on associe le concept de masse à un phénomène dans la mesure où «les mécanismes sociaux d'identification et d'échange s'affaiblissent ou bien quand on les suppose affaiblis».
- ⁴ La solitude s'est propagée au point d'émerger avec une certaine visibilité comme problème social.
- ⁵ L'auteur prépare également, au département de sociologie de l'Université de Montréal, une thèse de doctorat dont cet article est inspiré.

Bibliographie

- ARENDR, H. 1961. *Condition de l'homme moderne*. Paris, Calmann-Lévy, 368 p.
- ASSELIN, S., M. BELLAVANCE, C. DIONNE et D. MORISSETTE. 1991. *L'Évolution du revenu des familles au Québec 1971-1986*. Québec, Bureau de la statistique du Québec, Statistiques sociales. Les publications du Québec, 199 p.
- BAKER, C. 1982. *Ballade dans les solitudes ordinaires*. Paris, Stock/2, 319 p.
- BEAUD, G. 1987. « Isolement et solitude : aspects de la modernité », *La Revue française des affaires sociales*, 41, 2 (avril-juin) : 127-149.
- BELLWARE, J., et D. CHAREST. 1987. *Monoparentalité féminine et aide sociale*. Québec, Ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. Les publications du Québec, 173 p.
- BIRNBAUM, P., et J. LECA, dir. 1986. *Sur l'individualisme*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 379 p.
- BOULET, J. A. 1990. « La pauvreté au Canada et l'efficacité des programmes d'aide : une étude catégorielle », *L'Actualité économique. Revue d'analyse économique*, 66, 1 (mars) : 105-124.
- CANADA, CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL. 1990. *La Femme et la pauvreté, dix ans plus tard*. Ottawa, été, 176 p.
- CASTEL, R. 1991. « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du

- travail et vulnérabilité relationnelle », dans J. DONZELOT, dir. *Face à l'exclusion, le modèle français*. Paris, Esprit : 137-168.
- CLERC, D., et B. CHAOUAT. 1987. *Les Inégalités*. Paris, Syros, « Alternatives économiques », 147 p.
- COTTA, A. 1983. *Le Triomphe des corporations*. Paris, Grasset, 310 p.
- DANDURAND, R.-B. 1988. *Le Mariage en question. Essai sociohistorique*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 188 p.
- DANDURAND, R.-B., et L. SAINT-JEAN. 1988. *Des mères sans alliance. Monoparentalité et désunions conjugales*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 297 p.
- DE CERTEAU, M. 1967. *La Solitude, une vérité oubliée de la communication*. Paris, Desclée de Brouwer, collection « Christus essais », no 25, 256 p.
- DEAN, M. 1991. *The Constitution of Poverty. Toward a Genealogy of Liberal Governance*. Londres et New York, Routledge, 247 p.
- DILLARD, S., et G. NOLET. 1982. *Les Familles monoparentales et l'accès au marché du travail : un point de vue économique*. Québec, Ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la sécurité du revenu, janvier.
- DONZELOT, J. 1989. « D'une sécurité passive à une solidarité active », *Autrement*, 104, février.
- DUPUY, J.-P., et J. ROBERT. 1976. *La Trahison de l'opulence*. Paris, PUF, « Économie et liberté », 256 p.
- ÉLIAS, N. 1991. *La Société des individus*. Avant-propos de R. Cartier. Paris, Fayard, 301 p.
- FOUCAULT, M. 1983. « Un système fini face à une demande infinie », dans *Sécurité sociale : l'enjeu*. Entretien avec R. Bono. Paris, Syros-Ten : 39-63.
- GORDON, S. 1976. *Lonely in America*. New York, Simon and Schuster, 318 p.
- GORZ, A. 1978. *Écologie et politique*. Paris, Seuil, 1re édition, 158 p.
- GUILLAUME, M. 1989. *La Contagion des passions*. Paris, Plon, 222 p.
- GUTMANN, A., éd. 1988. *Democracy and the Welfare State*. Princeton University Press, 290 p.
- ILLICH, I. 1973. *La Convivialité*. Paris, Seuil « Points civilisation », 158 p.
- ILLICH, I. 1975. *Némésis médicale. L'expropriation de la santé*. Paris, Seuil, « Points », 217 p.
- KAMERMAN, S. B., et A. J. KAHN. 1988. *Mothers Alone. Strategies for a Time of Change*. Auburn House Publishing Company, 239 p.
- LAIDLER, C., coord. 1985. *Le Bien-être économique*. MASC (Canada), 293 p.
- LEVASSEUR, C. 1987. *Salariat, conflits salariaux et mouvement ouvrier, l'avènement de la société salariale et l'essor de l'État providence*. Québec, Université Laval, Département d'histoire, Projet accumulation et régulation au Québec, note 87-01, 86 p.
- LINTEAU, P.-A., R. DUROCHER, J.-C. ROBERT et F. RICARD. *Histoire du Québec contemporain depuis 1930*. Montréal, Boréal, 737 p.
- LIPOVETSKY, G. 1983. *L'Ère du vide. Essai sur l'individualisme contemporain*. Paris, Gallimard, 247 p.
- MINC, A. 1987. *La Machine égalitaire*. Paris, Bernard Grasset, 284 p.
- MOSCOVITCH, A. 1984. « L'État providence au Canada depuis 1975 », dans D. BELLEMARE et C. ST-PIERRE, éd. *Les Stratégies de reprise*. Montréal, Éditions Saint-Martin : 25-46.
- MULLER, P. 1984. « Mouvement social et identité : le problème de l'autonomie », dans *Les Enjeux de l'autonomie*. Grenoble, La pensée sauvage, « Peuple et culture de l'Isère » : 43-62.
- MULROY, E. A., éd. 1988. *Women as Single Parents. Confronting Institutional Barriers in the Courts, the Workplace, and the Housing Market*. Auburn House Publishing Company, 311 p.
- NISBET, R. 1984. « L'aliénation », dans *La Tradition sociologique*. Paris, Presses universitaires de France, « Sociologies », chapitre 7, 327-386.
- OCDE. 1990. *Les Familles monoparentales. Les enjeux économiques*. Paris, 292 p.
- PAUGAM, S. 1991. « Les statuts de la pauvreté assistée », *La Revue française de sociologie*, XXXII, janvier-mars : 75-101.
- PEPLAU, L. A., et D. PERLMAN. 1982. *Loneliness. A Sourcebook of Current Theory, Research and Therapy*. New York, J. Wiley, Inter-Science Publication, 429 p.
- PERRON, Y., É. LAPIERRE-ADAMCYK et D. MORISSETTE. 1987. « Le changement familial : aspects démographiques », dans *Recherches sociographiques*, XXVIII, 2-3 : 317-339.
- PINKER, R. 1990. « Travail, bien-être et intégration sociale », *Revue française des affaires sociales*, « États-providence en Europe », 44, 3 (juillet-septembre) : 57-71.
- POPENOE, D. 1985. *Private Pleasure, Public Plight. American Metropolitan Community Life in Comparative Perspective*. Transaction Books, 162 p.
- QUÉBEC. BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 1984. *Vivre seul ou en groupe. Modes de vie non familiaux et répartition du revenu*. Québec, Service de la population et de l'emploi, 184 p.
- QUÉBEC. BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 1987. *Les Ménages et les familles au Québec*. Rédigé par L. Duchêsne. Les publications du Québec, 144 p.
- QUÉBEC. BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 1990. *La Situation démographique au Québec, édition 1989*. Rédigé par L. Duchêsne. BSQ, Statistiques démographiques. Publications du Québec.
- QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE LA SÉCURITÉ DU REVENU. 1987. *Pour une politique de sécurité du revenu*. 43 p.
- RENAUT, A. 1989. *L'Ère de l'individu*. Paris, Gallimard, « NRF », 299 p.
- RIESMAN, D. 1964. *La Foule solitaire. Anatomie de la société moderne*. Paris, B. Arthaud, 377 p.
- SAYRE, R. 1978. *Solitude in Society. A Sociological Study in French Literature*. Harvard University Press, 237 p.
- SCHNAPPER, D. 1989. « Rapport à l'emploi, protection sociale et statuts sociaux », *Revue française de sociologie*, XXX, I (janvier-mars) : 3-29.
- SEABROOK, J. 1973. *Loneliness*. Jeremy Seabrook (Grande-Bretagne), 190 p.
- SENNET, R. 1979. *Les Tyrannies de l'intimité*. Paris, Seuil, « Sociologie », 282 p.
- SIMMEL, G. 1971. *On Individuality and Social Forms*. Introduction de D. Levine. Chicago, The University of Chicago Press, « The Heritage of Sociology », 393 p.
- STE-CROIX, M., et G. NOLET. 1980. *Les Familles monoparentales*. Québec, Direction des politiques de la sécurité du revenu, 4 juillet, 52 p.
- VAILLANCOURT, Y. 1988. *L'Évolution des politiques sociales au Québec, 1940-1960*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 513 p.
- WEIR, M., S. A. ORLOFF et T. SKOCPOL. 1988. « The Future of Social Policy in the United States: Political Constraints and Possibilities », dans *idem*, éd. *The Politics of Social Policy in the United States*. Princeton University Press : 421-445.